

C'est avec plaisir que le Groupe Aqualock Inc. présente sa nouvelle collaboration avec l'Association des travaux publics du Québec.

En matière de santé et sécurité, l'année 2023 commençait par la mise à jour des modifications qui ont été apportées au Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) pour les espaces clos et pour lesquels les changements entreront en vigueur le 25 juillet 2023 (sans changements majeurs par rapport aux modifications du règlement parues en janvier 2022).

Depuis son introduction en 2016, les dispositifs Aqualock offrent une méthode de cadénassage simple et efficace qui permet de protéger les travailleurs et depuis 2018, une application hybride est maintenant disponible qui offre aux villes et municipalités de toutes tailles de contribuer à la lutte aux changements climatiques par l'élimination permanente de GES dans leurs opérations en plus de participer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable en matière de réduction du déficit d'entretien cumulé.

C'est également avec fierté que le Groupe Aqualock Inc. présente cette année la nouvelle version de ses dispositifs hybrides de scellement et verrouillage des infrastructures qui s'intègrent dans le projet pilote provincial afin de permettre aux partenaires municipaux une caractérisation de ses efforts en matière de lutte aux changements climatiques : éliminer les GES et réduire les dépenses d'opération dans un projet à coût nul. Protéger c'est bien, cadénasser c'est mieux...et rentable !

Au plaisir assuré de participer à l'atteinte de vos objectifs !

Pour plus d'information : www.aqualockqc.ca